

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Floranid Gazon Anti-mousses

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais avec anti-mousse – Produit phytopharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune.

Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé pour limiter le risque d'eutrophisation.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sulfate de fer (II)	7720-78-7	Xn – Nocif ; R22	Acute Tox. 4; H302	>= 20 - <= 25
	231-753-5	Xi – Irritant ; R36/38	Eye Irrit. 2; H319	
	01-2119513203-57		Skin Irrit. 2; H315	
	026-003-00-7			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'inhalation

Air frais. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

En cas de contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Si les irritations persistent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Trioxyde de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants. Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Floramid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Evacuer en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité de l'air. Le produit est hygroscopique.

Précautions pour le stockage en commun : Séparer des produits alimentaires. Séparer des bases et des substances pouvant former des bases. Séparer des nitrites et des substances alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Pour la manipulation des produits phytopharmaceutiques conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

Protection respiratoire	: Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Protection des mains	: Gants de protection Épaisseur du gant: 0,400 mm. Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à re-graisser la peau.
Protection des yeux	: Equipement de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Mesures de protection	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granulés
Couleur	: brun clair
Odeur	: caractéristique
pH	: env. 5
Point d'éclair	: Non applicable
Hydrosolubilité	: partiellement soluble
Décomposition thermique	: env. > 235 °C
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Masse volumique apparente	: env. 950 kg/m ³

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Se décompose en présence d'humidité. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de présence de

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

feu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides forts, les oxydants forts, les bases fortes et autres substances alcalines.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Trioxyde de soufre.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE Ligne directrice 404.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE Ligne directrice 405

Information supplémentaire : Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre. Éviter l'humidité.

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

: DL50: 657 - 4.390 mg/kg, rat, Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 1.992 mg/kg, rat, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation de la peau, OCDE Ligne directrice 404, Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation des yeux, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. OECD TG 429

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Rat, Oral(e), Durée d'exposition: 90 jours, NOAEL: 284 - 324 mg/kg, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Rat, Oral(e), Durée d'exposition: 49 jours, NOAEL: 100 mg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Par inhalation, Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Dermale : Ces informations ne sont pas disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	: CL50: > 160 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: > 135 mg/l, 48 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	: CE50: > 100 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.
---	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.
------------------	--

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Biodégradabilité	: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
------------------	---

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol, immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Non applicable

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB). Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau

Composants:

Sulfate de fer (II) :

Halogènes organiques (AOX) : < 2 mg/kg

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Floranid Gazon Anti-mousses

Référence : FDS_726_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2013

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

AMM n° 2130125 – ERADIKAMOUSSE F+

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.